



COMMUNIQUE DE MISE EN OEUVRE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE

A partir du 15 décembre 2004, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la société Métropole Télévision - M6 a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'instruction de la Commission des Opérations de Bourse du 10 avril 2001, à CA Cheuvreux.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 250 000 Titres
- 5 000 000 Euros

Paris, le 15 décembre 2004

MÉTROPOLE TÉLÉVISION

89, AVENUE CHARLES DE GAULLE 92575 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

TÉLÉPHONE : 01 41 92 61 11

TÉLÉCOPIEUR : 01 41 92 61 39

INTERNET : [http:// www.m6.fr](http://www.m6.fr)